FICHE TERRITOIRE

Outils de planification urbaine et politiques alimentaires

GRAND NANCY

CARTE D'IDENTITÉ

La communauté urbaine du Grand Nancy devient Métropole en 2016. Elle regroupe 20 communes et compte 250 000 habitants (INSEE, 2016). La tradition de coopération intercommunale est ancienne puisque dès 1959, le District de l'agglomération nancéienne regroupait déjà 12 communes. L'intercommunalité, très urbaine, a un déficit de foncier agricole, qui rend plus compliqué la mise en place d'un projet alimentaire. La Métropole s'inscrit dans un périmètre plus large, celui du SCoT Sud 54, périmètre défini pour élaborer un Projet Alimentaire Territorial multi-partenarial. L'agriculture à l'échelle du SCoT est dominée majoritairement par la polyculture et l'élevage avec une prédominance de grandes exploitations et les vestiges d'une agriculture périurbaine héritière de la ceinture verte (maraichage, horticulture).
Le PAT du Sud Meurthe-et-Mosellan, projet multi-partenarial porté par le département, est lauréat de l'appel à projet PNA en 2016 et reconnu par le ministère (MAA) en 2017.

LE SCOT SUD 54

Historique // Le SCoT a été approuvé en décembre 2013 et fait aujourd'hui l'objet d'une révision. Il s'étend sur un vaste périmètre de 13 EPCI, soit 435 communes, sur un territoire de 3838 km².

Gouvernance // Le syndicat Mixte du schéma de Cohérence territoriale SCoTSud54 est créé en 2007, chargé d'élaborer le SCoT approuvé en 2013. En 2016, par la volonté des élus de renforcer les coopérations au vu des interdépendances avérées sur le territoire, le syndicat mixte devient Syndicat mixte de la Multipôle Sud Lorraine en 2017, première étape vers la création future d'un Pôle Métropolitain.
Le Syndicat Mixte s'appuie sur une équipe technique de 5 personnes et l'agence Scalen (Agence des territoires de Nancy sud Lorraine) appuie le SCoT dans sa révision.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE ROUEN MÉTROPOLE

LLe PLU-HD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements) du Grand Nancy a été prescrit en 2O15 et est aujourd'hui en cours d'élaboration. Il regroupe les 20 communes que compose le Grand Nancy. La Métropole a lancé un marché pour la réalisation d'un diagnostic agricole et forestier, en vue de renforcer la connaissance des espaces urbains et périurbains productifs et de leurs dynamiques, dont le cahier des charges a été établi avec le concours méthodologique de l'A.D.U.A.N. et de la Chambre d'Agriculture. Depuis 2015, l'Agence Scalen accompagne les services de la direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine de la Métropole du Grand Nancy dans l'élaboration de son PLUi Habitat Déplacements (PLUi-HD). En 2019 a eu lieu le débat des orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) au sein des 20 communes de la Métropole et du Conseil métropolitain.

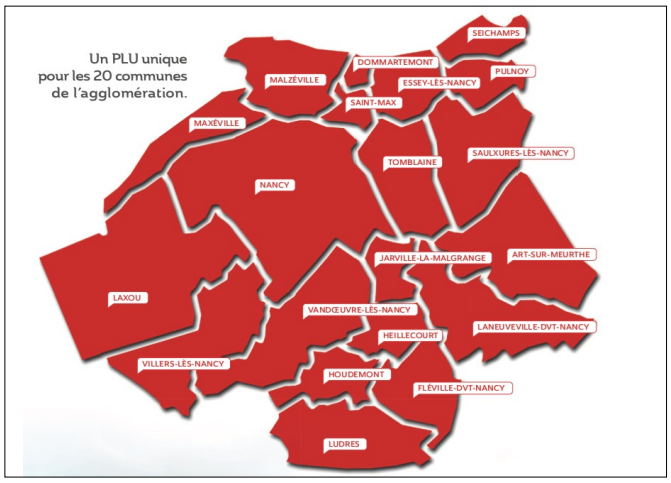

⟶ **Les communes de l'agglomération du Grand Nancy.**
Source : Métropole Grand Nancy.

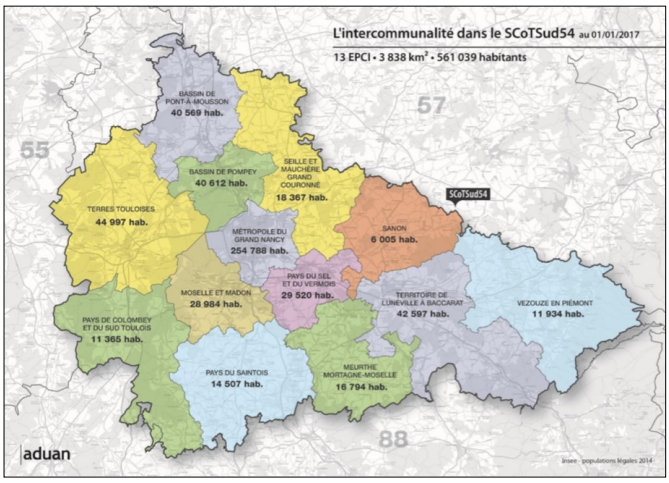

⟶ **L'intercommunalité dans le SCoT Sud 54.** Source : Agence de développement et d'urbanisme de l'aire urbaine nancéienne (ADUAN).

QUELLE INTÉGRATION DE L'ALIMENTATION DANS LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE ?

L'intégration de l'agriculture dans le SCoT Sud 54

Lors de l'élaboration du SCoT en 2009, un travail a été conduit en partenariat avec la profession agricole pour fixer les objectifs et orientations à retenir aux regards des enjeux de développement économique et de préservation du foncier agricole. Ce travail a été mené avec l'appui de Terres en villes, dans un contexte de conflit foncier entre l'intercommunalité et la chambre d'agriculture.

Le document intègre dans son projet l'agriculture en permettant une protection robuste des espaces agricoles par la présence d'un « Système Vert Urbain » qui délimite des coupures vertes, impose des interdictions d'urbaniser, rend les franges urbaines plus strictement délimitées, organise un système de vallée, et impose des prescriptions qui permettent la valorisation des activités agricoles sur ces espaces.

De l'agriculture à l'alimentation ?

En 2018, le Syndicat Mixte de la Multipôle Nancy Sud Lorraine anime une réflexion sur l'optimisation de la chaine alimentaire locale, à l'échelle du SCoT, menée en cohérence avec son PAT. Différents ateliers de travail réunissant collectivités locales et acteurs économiques ont été organisés autour d'une étude sur la logistique, les outils de transformation et l'accès au foncier. La question du rôle des documents de planification (SCoT, PLUi, PCAET) pour faciliter le développement de la chaine alimentaire locale a fait l'objet d'un marché en vue de formuler des recommandations pour une meilleure prise en compte des enjeux agricole et alimentaire dans les documents de planification. L'étude émet les préconisations suivantes :

• Retravailler dans le SCoT les limites de l'urbanisation pour mieux intervenir sur les secteurs sous pression ;

« Il s'agit bien de rompre avec les logiques de marché qui ont prédominé lors des années passées et de redonner un rôle de régulation à la planification »

Extrait PADD Scot Sud 54 (Décembre 2013)

• Positionner le SCoT pour coordonner l'identification des sites de développement de l'agriculture locale ;
• Élaborer des outils de gestion du foncier sur les sites identifiés dans le SCoT (PAEN, ZAP, OAP…) ;
• Conférer au SCoT un rôle dans l'anticipation de la compensation agricole collective ;
• Intégrer des dispositions facilitatrices pour les bâtiments de transformation et de commercialisation (cf. DAAC et Loi Elan).

Sur base de ce constat, le Pôle Métropolitain identifie des pistes d'améliorations qui peuvent faire l'objet d'approfondissements pour la révision du SCoT. Sur le volet planification et foncier, il s'agirait de, entre autres, traduire les objectifs de la stratégie alimentaire locale du PAT dans le SCoT et en préciser ses implications sur l'aménagement, étudier l'opportunité de créer un observatoire partenarial du foncier agricole, revisiter la carte des zones à enjeux agricoles pour mieux intégrer les initiatives locales, flécher la compensation agricole collective sur des projets répondant aux objectifs du PAT Sud54 . concernant la logistique et les infrastructures, les pistes d'amélioration préconisées sont un appui via les compétences des collectivités la création d'infrastructures de type légumerie et carreau de producteurs et le développement d'une logistique urbaine qui s'inscrit dans la transition climatique.

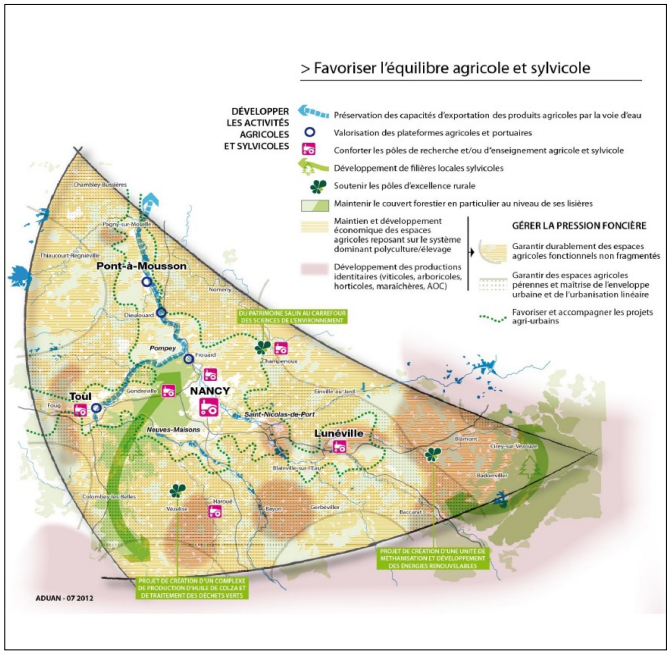

⟶ Favoriser l'équilibre agricole et sylvicole, PADD du SCoT Sud 54. Source : Syndicat mixte de la multipole Nancy Sud Lorraine

Les grands axes du PAT du Sud Meurthe-et-mosellan

Un volet économique
• Améliorer la chaîne logistique d'approvisionnement et de commercialisation des produits locaux
• Mettre en réseau les acteurs : agriculteurs, artisans, restaurateurs, restauration collective
• Structurer les filières de production et de transformation déficitaires / manquantes

Un volet social/santé
• Intégrer le PAT dans les Contrats locaux de santé existants ou en projet
• Former et sensibiliser les professionnels (au contact des jeunes, des publics en difficulté…)
• Faire connaître et partager les expériences facilitant l'accès à l'alimentation de proximité, saine, de qualité

Un volet environnemental
• Préserver et remobiliser les terres agricoles
• Accompagner l'évolution des pratiques en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement
• Lutter contre le gaspillage alimentaire

L'intégration de l'agriculture et de l'alimentation dans le SCoT Sud 54 (PADD et DOO), version approuvée de 2013 selon les 6 champs de l'alimentation tels que définis par le Réseau National des PAT : Urbanisme et aménagement, économie alimentaire, environnement, patrimoine et gastronomie, santé et nutrition, accessibilité sociale

Urbanisme et amménagement

Protection des terres agricoles

• Présence d'un « Système Vert Urbain » qui délimite des coupures vertes, interdictions d'urbaniser et rend les franges urbaines plus robustes.
• Est « recommandé » de poursuivre leurs réflexions sur la pérennisation des espaces agricoles, sylvicoles et naturels au moyen des outils fonciers (ZAP et PAEN par exemple).
• Préserver, à long terme, 206 500 ha minimum d'espaces agricoles, en ayant des objectifs forts de limitation de la consommation du foncier agricole.
- Renforcement de l'armature verte : les documents d'urbanisme réalisent un diagnostic, classent en A ou N les secteurs agricoles ou forestiers, limitent les projets d'urbanisation
• Pour le système vert urbain : les docs d'urbanisme doivent identifier les franges urbaines, déterminer une stratégie territoriale liée à la biodiversité, l'agriculture, la sylviculture et les paysages, identifient les espaces agricoles et sylvicoles à haute valeur ajoutée et justifient des mesures mises en œuvre afin de les protéger.

Reduction consommation terres agricoles

• Des besoins en foncier d'activités en zone économique spécifique de l'ordre de 700 à 750 ha sur la période 2013-2038, représentant un rythme moyen annuel d'environ 24 hectares.

Prise en compte des activités agricoles

• Les PLU doivent justifier que la localisation des ZU et ZAU ne nuisent pas au bon fonctionnement des exploitations agricoles.
• Autorisation de l'installation d'équipements de transformation et de commercialisation, au sein ou à proximité des zones de production ou au sein des Zones d'Activités Économiques (ZAE).

Économie Alimentaire

Économie agricole

• Productions agricoles et sylvicoles comme atout important pour l'économie du territoire SUD54 qu'il convient de valoriser avec la recherche appliquée à l'agriculture et à la forêt et avec le renforcement des relations entre laboratoires, agriculture et industries de transformation.
• Il est recommandé de développer une dynamique de projet visant à renforcer les filières agricoles et sylvicoles privilégiant la proximité de la zone urbaine (exemple : AMAP, marchés fermiers).
• Dans le chapitre «valorisation de l'économie productive, agricole et forestière», il est spécifié que les documents d'urbanisme doivent réaliser un diagnostic agricole et forestier dans la perspective de valoriser les espaces agricoles, identifier les besoins et enjeux et déterminer les orientations du développement des activités agricoles.

Patrimoine

• Les vignobles de Toul et les vergers de mirabelles : ces agricultures sont porteuses d'une image forte et reconnue au niveau du territoire.
• Le SCoTSud54 encourage la diversification des activités et les projets développant les relations marchandes et sociales entre les espaces agricoles et urbains visant à promouvoir le patrimoine rural et les savoir-faire locaux.
• Les zones AOC viticoles cartographiées sont protégées par le document de l'ouverture ou l'extension de zones d'extraction.

Environnement

Pratiques agricoles

• Favoriser des pratiques agricoles et sylvicoles plus raisonnées, en veillant à promouvoir une gestion patrimoniale des ressources naturelles.
• Rôle environnemental des espaces agricoles réaffirmé, en s'appuyant sur les travaux de recherche appliquée.

Ressource en eau

• La diminution des pollutions diffuses d'origine industrielles, domestiques et agricoles est favorisée, notamment sur le plateau lorrain, en soutenant les opérations de type Ferti-mieux et Agri-mieux.

Gestion des déchets

• Les collectivités locales visent à la bonne insertion, dans leur environnement, des nouveaux équipements ou dispositifs de tri et facilitent la collecte ou le traitement de proximité (par exemple, le compostage avec l'installation de composteurs en pied d'immeubles) dans les espaces urbains.

DES CONVERGENCES ENTRE POLITIQUE ALIMENTAIRE ET PLANIFICATION ?

Le SCoT Sud 54 et le Projet Alimentaire Territorial

Sur le territoire, le PAT intitulé « imaginons un Projet Alimentaire territorial du sud meurthe-et-mosellan» est construit à l'échelle du périmètre du SCoT. Il s'agit d'un projet multi partenarial, cordonné par le Conseil départemental et coconstruit avec 14 autres partenaires à l'échelle du grand bassin de vie sud Meurthe-et mosellan dont la Multipôle Sud Lorraine et la Métropole du Grand Nancy.

La mise en place d'une réflexion autour des documents d'urbanisme en 2018-2019, impulsée par le Pôle Métropolitain prouve une volonté politique d'une meilleure adaptation des documents de planification au projet alimentaire et d'un convergence des outils mais aussi des acteurs vers des objectifs communs affichés. La révision du SCoT Sud 54, alors que le PAT se construit en parallèle, est une opportunité d'intégration du dispositif PAT au sein d'un dispositif politique et de planification, le syndicat étant engagé dans le PAT en tant que co-partenaire.

À l'échelle de la Métropole du Grand Nancy, les documents d'urbanisme constituent également une opportunité d'une meilleure transversalité : pour le Grand Nancy, l'élaboration du premier PLUi permet à l'intercommunalité de se saisir de la question agricole, par la réalisation d'un diagnostic agricole et forestier, n'ayant pas la compétence agriculture, et n'étant pas chef de file sur le PAT.

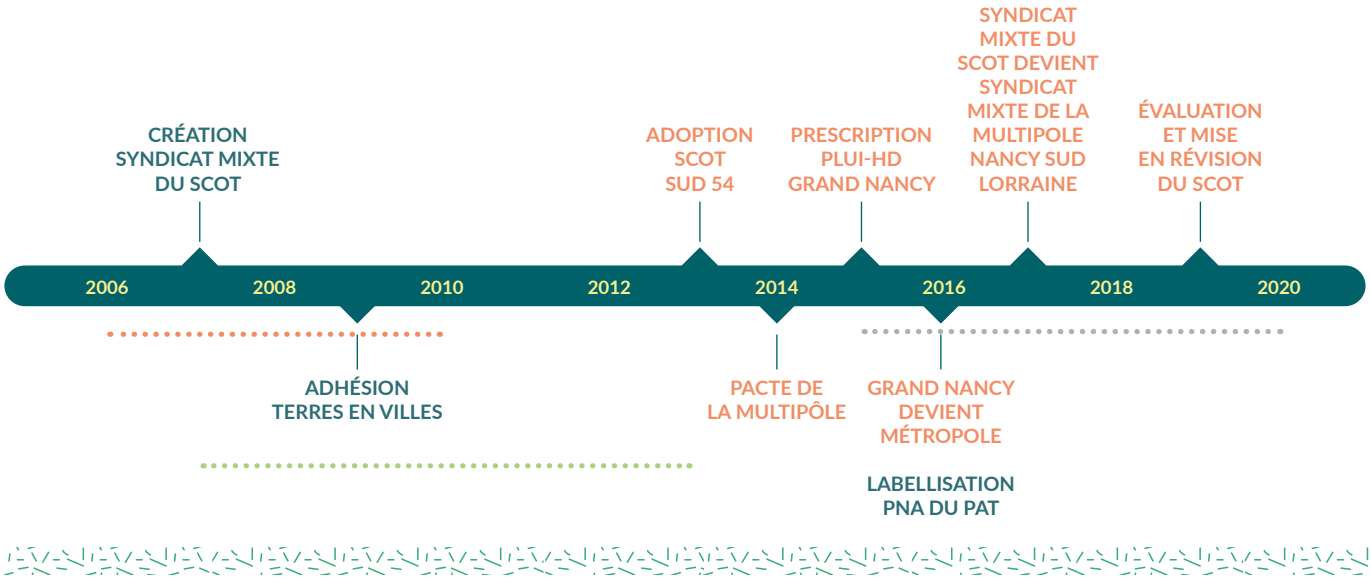

- ◆ **Dispositifs liés à l'alimentation et l'agriculture**
- ◆ **Planification urbaine**
- ● ● ● **Élaboration du PLUI-HD :** janvier 2015 à juin 2020
- ● ● ● **Agenda 21 :** janvier 2006 à janvier 2010
- ● ● ● **Convention cadre avec Chambre d'agriculture :** janvier 2007 à janvier 2013

Cette fiche territoire est issue d'une étude développée par le réseau Terres en villes (Lisa Gerbal assistée de Marc Nielsen) sur les documents d'urbanisme et les politiques alimentaires, en particulier sur la prise en compte de l'agriculture et de l'alimentation dans les SCoT et PLUi.
Il s'agit d'une étude exploratoire qui vise à construire des ponts entre planification urbaine et politiques alimentaire de territoire.
Ce travail se base sur des entretiens menés en juillet 2020, auprès des acteurs concernés, ainsi que sur la lecture de documents :

- SCoT Sud 54 : https://www.nancysudlorraine.fr/
- Fiche Banque des PAT de l'Observatoire national des PAT (RnPAT) : https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2018/01/rnpat11-ficheexpsud54-2017.pdf

Pour en savoir plus, veuillez contacter : lisa.gerbal@terresenvilles.org

Carasso Daniel & Nina — Fondation sous l'égide de la Fondation de France
Réseau Rural Français 2014 - 2020
l'Europe s'engage en France — Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
Liberté • Égalité • Fraternité — République Française
l'Europe s'engage en France avec le FEADER